

Réf. 132.01/1

La Ville uniformise le stationnement

Fribourg, le 9.11.2016 – Des horodateurs seront posés ces prochains jours dans le quartier de la Neuveville. Les zones de stationnement règlementées par disque seront définitivement supprimées dans ce secteur à partir du 10 novembre 2016. Cette modification découle de la volonté de la Ville d'uniformiser les régimes de stationnement et de simplifier ainsi la situation. Elles n'auront pas d'incidence pour les habitants du quartier de la Neuveville car les secteurs concernés sont déjà inscrits dans le périmètre de la vignette habitant.

La Direction de la police locale et de la mobilité de la Ville de Fribourg procède actuellement à la pose d'horodateurs dans le quartier de la Neuveville. Le stationnement y sera désormais payant. La durée maximale autorisée du parcage sera de 3 heures, pour un montant de 6 francs, à l'exception des places situées devant la piscine de la Motta, où la durée maximale sera limitée à deux heures.

Ces modifications s'inscrivent dans la démarche d'uniformisation entreprise au cours des dernières années dans différents quartiers. Elles visent à simplifier et uniformiser les pratiques : La coexistence des zones payantes et des zones règlementées par disque pouvait porter à confusion. De plus, elle incitait les usagers externes (notamment les pendulaires) à utiliser les places gratuites, au détriment des habitants disposant d'une vignette de stationnement. Avec cette mesure, les conditions à la Neuveville seront désormais identiques à celles dans les quartiers de l'Auge, de Beaumont, de Beauregard, du Bourg, du Jura et de Pérolles.

Priorité aux habitants

Ces mesures s'inscrivent également dans la politique d'encouragement des transports publics et de la mobilité douce. Elles visent à donner la priorité aux habitants ainsi qu'aux visiteurs de courte durée au détriment des pendulaires.

Le coût de l'introduction du stationnement payant est estimé à CHF 90'000 dans le quartier de la Neuveville. Ce montant correspond à l'achat des horodateurs et à l'adaptation de la signalisation existante.

Prochainement au Schönberg

Des mesures identiques seront prochainement prises dans le quartier du Schönberg.

Contact :

Pierre-Olivier Nobs, Directeur de la police locale et de la mobilité, 026 351 74 00, pierre-olivier.nobs@ville-fr.ch

Jean-Charles Bossens, Chef de service police et mobilité, 026 351 74 01, jean-charles.bossens@ville-fr.ch

Philippe Fragnière, Chef secteur police, 026 351 74 25, philippe.fragniere@ville-fr.ch